

49388

MAXITIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 62.677.

Le bilan au 31 décembre 2004 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07561, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

MAXITIM S.A.

Signature

(044370.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

MAXITIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 62.677.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2005

Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Le mandat de commissaire aux comptes de TRUSTAUDIT S.A. vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

MAXITIM S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07562. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044347.3/1022/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

NOVAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 96.367.

Le bilan au 31 décembre 2004, dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07573, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

NOVAFIN S.A.

Signature

(044364.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

FLEURS ARTHUR + ANDRE WÜST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7329 Heisdorf, 11, rue de Müllendorf.
R. C. Luxembourg B 38.090.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05678, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour FLEURS ARTHUR + ANDRE WÜST, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(044504.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

NOVAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 96.367.

L'an deux mille cinq, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NOVAFIN S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 96.367,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1174 du 8 novembre 2003,

au capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La séance est présidée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sandrine Antonelli, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Reine Tulumello, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux ressortent d'une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et signée ne varietur par le notaire instrumentant, et qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de cette liste de présence que les trois mille cent (3.100) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation du capital souscrit à concurrence du montant de trois millions quatre cent soixante-neuf mille euros (EUR 3.469.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) au montant de trois millions cinq cent mille euros (EUR 3.500.000,-) par l'émission de trois cent quarante-six mille neuf cents (346.900) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

Renonciation par les actionnaires existants à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription par la société HEMSLADE TRADING LTD., avec siège social à 66, Makarios Ave, 1077 Nicosia, Cyprus, des trois cent quarante-six mille neuf cents (346.900) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes et libération desdites actions moyennant renonciation par cet actionnaire à sa créance certaine, liquide et exigible envers la société à concurrence d'un montant de trois millions quatre cent soixante-neuf mille euros (EUR 3.469.000,-) et par la conversion de ladite créance en capital jusqu'à due concurrence.

2.- Suppression du capital autorisé.

3.- Modification de l'article 5 des statuts de façon à refléter l'augmentation de capital envisagée.

4.- Modification de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société sous la dénomination de NOVAFIN S.A.

5.- Mandat au conseil d'administration d'exécuter les prédites résolutions.

Après approbation de ce qui précède par l'assemblée générale, celle-ci prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence du montant de trois millions quatre cent soixante-neuf mille euros (EUR 3.469.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) au montant de trois millions cinq cent mille euros (EUR 3.500.000,-) par l'émission de trois cent quarante-six mille neuf cents (346.900) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes et avec renonciation par les actionnaires existants à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription - Paiement

Les trois cent quarante-six mille neuf cents (346.900) actions nouvellement émises ont été souscrites par l'actionnaire, la société HEMSLADE TRADING LTD, avec siège social à 66, Makarios Ave, 1077 Nicosia, Cyprus, et libérées moyennant renonciation dudit actionnaire à sa créance certaine, liquide et exigible, qu'il détient envers la société à concurrence d'un montant de trois millions quatre cent soixante-neuf mille euros (EUR 3.469.000,-) par la conversion de ladite créance en capital jusqu'à due concurrence.

Ladite société HEMSLADE TRADING LTD, est ici représentée par Monsieur Jean Lambert, en vertu d'une procuration sous seing privé du 27 décembre 2005,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et tous les comparants, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

La réalité de l'existence de la prédite créance résulte d'un rapport du réviseur d'entreprises, Monsieur Stéphane Weyders de la société AACO, S.à r.l., établi en date du 28 décembre 2005, dont les conclusions ont la teneur suivante:

31728

Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, soit EUR 3.469.000,-.

Ce document, après avoir été signé ne varietur par le notaire instrumentant et tous les comparants, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

L'actionnaire HEMSLADE TRADING LTD. reconnaît et déclare que par la conversion en capital sa créance à l'égard de la société se trouve éteinte jusqu'à concurrence du montant de trois millions quatre cent soixante-neuf mille euros (EUR 3.469.000,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le capital autorisé.

Troisième résolution

En considération de l'augmentation de capital qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à trois millions cinq cents euros (EUR 3.500.000,-), représenté par trois cent cinquante mille (350.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société sous la dénomination de NOVAFIN S.A.

Cinquième résolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les présentes résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Lambert, S. Antonelli, M.-R. Tulumello, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 3 janvier 2006, vol. 360, fol. 69, case 6. – Reçu 34.690 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 janvier 2006.

H. Beck.

(004018.3/201/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

NOVAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 96.367.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 janvier 2006.

H. Beck.

(004020.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Donatello Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 106.552.

Réquisition aux fins de modification au registre de commerce et de publication au Mémorial

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le 31 mars 2008, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et que le mandat du Réviseur d'entreprises sont venus à échéance en date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Edoardo TUBIA, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Onelio PICCINELLI, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur;
- Monsieur Mauro GIUBERGIA, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les états financiers clôturés au 31 décembre 2008.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, la société PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à.r.l, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'entreprises.

Le mandat du Réviseur d'entreprises prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les états financiers clôturés au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 02/06/2008.

DONATELLO SICAV

Edoardo TUBIA / Onelio PICCINELLI

Président / Administrateur

Référence de publication: 2008076350/43/31.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02580. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Novafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 96.367.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2008

Les mandats d'administrateurs de Claudine BOULAIN, Luc VERELST viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le mandat d'administrateur de Claudine BOULAIN est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2014.

Par contre, l'assemblée décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Luc VERELST.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:

- Mme Sandrine ANTONELLI, employée privée, née le 6 mars 1969 à Savigny sur Orge (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2014.

Extrait sincère et conforme

NOVAFIN S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008076424/1022/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01222. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Traditional Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 69.093.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008076659/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05715. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Paradex SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 81.261.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

PARADEX S.A.

Signature

Référence de publication: 2008076653/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01191. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Novafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 96.367.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

NOVAFIN S.A.

Signature

Référence de publication: 2008076650/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01192. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Finvela S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 76.620.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

FINVELA S.A.

Signature

Référence de publication: 2008076647/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01193. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Boudalia et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 octobre 2008. LAC/2008/44357 - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008139742/5770/625.

(080163971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2008.

Farne Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 117.926.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008140201/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09154. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Novafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 96.367.

L'an deux mille huit, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des (actionnaires de la société anonyme "NOVAFIN S.A.") avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, en instance de transfert de siège à Chypres, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 96.367 (NIN 2003 4003 158)

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 octobre 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1174 du 8 novembre 2003, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 décembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 661 du 31 mars 2006,

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 juin 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1847 du 26 juillet 2008.

L'assemblée est présidée par Madame Sandrine ANTONELLI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Claire SABBATUCCI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Catherine BORTOLOTTI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- Décision de rectifier l'assemblée générale tenue en date du 25 juin 2008 en ce sens d'échanger les troisième et quatrième résolutions de ladite assemblée.

II. Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les mandataires.

III. Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée générale constate qu'il y a lieu d'échanger les troisième et quatrième points de l'ordre du jour et en conséquence de modifier les troisième et quatrième résolutions de l'assemblée générale tenue en date du 25 juin 2008.

Ils doivent dès lors être dans l'ordre suivant:

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme administrateur unique:

- Madame Androulla PAPAPOULOU, directeur de sociétés, demeurant à Limassol, Chypres.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social, statutaire et administratif de la société de L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon vers Chypres.

L'assemblée décide de faire adopter par la société la nationalité chypriote, selon la loi chypriote, et de continuer à opérer conformément au droit chypriote sous la dénomination de NOVOFAN INVESTMENTS LIMITED; le changement de nationalité et le transfert de siège ne donnant ni fiscalement ni légalement lieu à la dissolution de la société, le tout cependant sous condition suspensive:

a) de la tenue d'une assemblée générale des actionnaires à Chypre, décidant des formalités de transfert de siège social à Chypre conformément au droit chypriote, après adoption des nouveaux statuts selon le droit chypriote et b) de l'enregistrement de la société au registre des sociétés à Chypre.

L'assemblée décide que le transfert du siège ne doit pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal et constate que cette résolution est conforme à la directive du Conseil de la CEE en date du 17 juillet 1969.

La réalisation de la clause suspensive sera confirmée par acte notarié du notaire instrumentant à recevoir après l'inscription de la société au registre des sociétés à Chypre qui comportera la radiation de la société auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

En vue de son transfert à Chypre, la société adopte les statuts de la teneur suivante:

Title I.- Founding principles

Art. 1. The name of the Company is NOVOFAN INVESTMENTS SA and upon its permanent registration with the Department of Registrar of Companies and Official Receiver in Cyprus will be NOVOFAN INVESTMENTS LIMITED.

Art. 2. The Registered Office of the Corporation will be situated in Luxembourg until its permanent registration with the Department of Registrar of Companies and Official Receiver in Cyprus, and upon its permanent registration with the Department of Registrar of Companies and Official Receiver in Cyprus the Registered Office of the Corporation will be situated in Cyprus.

Art. 3. The objects of company shall be the acquisition of participations, in any form whatsoever in domestic or foreign undertakings, the acquisition by purchase, subscription or any other method, and also the disposal by sale, exchange or any other method, of bonds, securities, debentures, debts receivable, notes and other securities of any kind.

The company shall not carry on directly any industrial activity and shall have no commercial establishment open to the public. The company may however participate in the setting up and development of any financial, industrial, or commercial undertaking, either domestically or abroad, and lend all assistance to them, whether by way of loans, guarantees or in any other form.

The company may borrow on any basis and may issue bonds.

In general, the company may take all measures of control and supervision and undertake all operations which it considers conducive to the attainment or development of its objects, remaining within the limitations laid down by the applicable each time laws and regulations.

Notwithstanding anything contained in the objects or in any other provision hereinabove, the company:

(a) shall not provide any financial services other than to its shareholders or bodies corporate in its group of companies (for the purposes hereof the term "financial services" means dealing in investments, managing investments, giving investment advice or establishing and operating collective investment schemes and the term "investments" means shares, debentures, government and public securities, warrants, certificates representing securities, units in collective investment schemes, options, futures and contracts for difference) and

(b) shall not assume, directly or indirectly, any obligations to the public, whether in the form of deposits, securities or other evidence of debt (for the purposes hereof the term "public" does not include banking or credit institutions, the company's shareholders or bodies corporate in the company's own group of companies. The term "deposits" does not include sums of money received on terms which are referable to the provision of goods or services other than "financial services" as defined herein above. The term "debt" does not include credit obtained in relation to the provision of goods or services).

The objects set forth in any sub-clause of this clause shall not be restrictively construed, but the widest interpretation shall be given thereto, and they shall not, except when the context expressly so requires, be in any way limited to or restricted by reference to or inference from any other object or objects set forth in such sub-clause or from the terms of any other sub-clause or marginal title or by the name of the company. None of such sub-clauses or object therein specified or the powers thereby conferred shall be deemed subsidiary or ancillary to the objects or powers mentioned in any other sub-clause, but the company shall have full power to exercise all or any of the powers and to achieve or to endeavour to achieve all or any of the objects conferred by and provided in any one or more of the said sub-clauses.

Provided always that the Company will not do any business except with the permission of any appropriate Government body or authority where such permission is required, and subject to the conditions of such permission, if any, and provided that in any case the Company while pursuing its activities will remain at all times within the limitations of all applicable laws.

Art. 4. The liability of the members is limited.

Art. 5. The share capital of the company is EUR 3,500,000.- divided into 350,000 shares of EUR 10.- each, with power for the Company to issue any of the shares in its capital, original or increased subject to any preferential, special or qualified rights or conditions as regards dividends, repayment or capital, voting or otherwise.

Art. 10. The Board of Directors may delegate powers for day-to-day management either to directors or to third parties, who need not necessarily be shareholders of the company, subject to compliance with the provisions of the applicable law.

Art. 11. The company shall be bound in all circumstances by the joint signatures of two directors, without prejudice to decisions to be taken regarding use of the corporate signature-seal in the event of delegation of powers and mandates granted by the Board of Directors under Article 10 of the article of incorporation

Art. 12. The company shall be supervised by one or more auditors appointed by the Annual General Meeting which shall determine their remuneration.

Art. 14. Annual Meetings. Subject to the provisions of the applicable law the annual meeting of shareholders shall be held at such time in each year and at such place as the directors may from time to time determine.

Such meetings shall be held for the purpose of declaring a dividend, if permissible by the applicable law, considering the financial statements and the report of the board of directors and the auditors electing directors, appointing auditors and fixing their remuneration, and for the transaction of such other business as may properly be brought before the meeting.

Extraordinary Meetings. The directors may, whenever they think fit, convene an extraordinary general meeting, and an extraordinary general meeting shall also be convened on such requisition, or, in default, may be convened by such requisitions of the holders of not less than ten percent (10%) of the issued shares of the Company that carry the right to vote at a meeting sought. If at any time there are not sufficient directors capable of acting to form a quorum, any director or any two members of the company may convene an extraordinary general meeting, in the same manner as nearly as possible as that in which meetings may be convened by the directors. Subject to the provisions of the applicable law such meetings of shareholders shall be held at such time in each year and at such place as the directors may from time to time determine.

Art. 17. Dividends. Subject to the provisions of the applicable law, the Corporation in general meeting may declare dividends, but no dividend shall exceed the amount recommended by the directors. The directors may, from time to time, pay to the members such interim dividends as appear to the directors to be justified by the profits of the company. No dividend shall be paid otherwise than out of profits and subject to the provisions of the applicable law, if any, for the creation of mandatory reserves.

Art. 19. By means of a special resolution of the Company's shareholders meeting taken by 75% majority and subject to the provisions of the applicable law the Registered Office of the Corporation may be transferred out the country or jurisdiction where such Registered Office is currently situated to any other country or jurisdiction.

Art. 20. Secretary. The secretary shall be appointed by the directors upon the company's permanent registration with the Department of Registrar of Companies and Official Receiver in Cyprus for such term, at such remuneration and upon such conditions as they may think fit; and any secretary so appointed may be removed by them. No person shall be appointed or hold office as secretary who is:

- (a) the sole director of the corporation; or
- (b) a company, the sole director of which, is the sole director of the corporation; or
- (c) the sole director of a company which is the sole director of the corporation

Art. 21. Any issue not specifically regulated herein shall be governed by the provisions of the applicable each time law and regulations.

132930

Declaration

La société se réserve le droit de compléter les statuts conformément au droit chypriote.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite aux personnes comparantes, toutes connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdites personnes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. ANTONELLI, C. SABBATUCCI, C. BORTOLOTTI, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 16 octobre 2008. Relation: ECH/2008/1389 - Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): MINY.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 octobre 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008139775/201/155.

(080164119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2008.

Immobilière Four Tops S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 51-53, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 73.462.

Le bilan (la version abrégée des comptes annuels) au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008140211/1137/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02139. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

"T2LC", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 95.011.

Le bilan (la version abrégée des comptes annuels) au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008140212/1137/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02136. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Avantag International S.a., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 50.849.

Le bilan (la version abrégée des comptes annuels) au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008140217/1137/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02111. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

& Burkhardt (International) SA, Luxemburg, hinterlegt und bis zum Ende der Generalversammlung dort belässt. Jeder Aktionär, der diese Voraussetzung erfüllt, erhält eine Eintrittskarte zur Generalversammlung.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009038414/755/25.

Hanota Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxemburg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxemburg B 8.800.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme HANOTA HOLDINGS S.A. sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi, 15 avril 2009 à 14.00 heures au siège social de la société à Luxemburg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2008.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009038640/750/15.

Allianz PIMCO Unternehmensanleihen 2013, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des Allianz PIMCO Unternehmensanleihen 2013 wurde beim Handelsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, im März 2009.

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009033996/755/13.

Enregistré à Luxemburg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02825. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxemburg, le 12 mars 2009.

Novafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxemburg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxemburg B 96.367.

In the year two thousand and nine, on the twentieth of March.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Ms Sandrine ANTONELLI, company director, residing professionally in L-1150 Luxemburg, 207, route d'Arlon, acting as attorney of HEMSLADE Trading Ltd., sole shareholder of the company NOVOFAN INVESTMENTS LIMITED, formerly NOVAFIN S.A., having its registered office in 66, Makarios Avenue, Cronos Court, Office 12, CY-1077 Nicosia, Cyprus,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party requested the undersigned notary to act:

- Pursuant to a deed of Maître Henri BECK, notary residing at Echternach (Grand Duchy of Luxembourg) of the 25th of June 2008, published in the Mémorial C number 1847 of the 26th of July 2008, and pursuant to a rectification deed of Maître Henri BECK, notary prenamed, of the 14th of October 2008, published in the Mémorial C number 2770 of the 14th of November 2008, the public limited company NOVAFIN S.A., with registered office in L-1150 Luxemburg, 207,

route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg number B 96.367, has adopted the name of NOVOFAN INVESTMENTS LIMITED and has transferred its registered office to Cyprus subject to fulfilment of the following conditions:

a) the holding of a general meeting of the shareholders in Cyprus to decide on the formalities for the transfer of the registered office to Cyprus in conformity with Cypriot law, following the adoption of new articles of association in accordance with Cypriot law, and

b) registration of the company in the Cyprus Companies Registrar.

- That a general meeting of the shareholders of the company has decided on the 31st December 2008 in Cyprus on the formalities required for the transfer of the registered office of the company to Cyprus and has adopted new articles of association, as has been proved to the undersigned notary by a copy of the statement of the meeting.

- That the company has been registered on the 31st December 2008 in the Cyprus Companies Registrar under the number 244439, as has been proved to the undersigned notary by a certificate.

- That so all the conditions of the transfer of the registered office of the company to Cyprus are fulfilled.

- That all powers are given to the bearer of an expedition of the present deed to proceed to the deregistration of the company from the Luxembourg Trade and Companies Registrar.

The undersigned notary who speaks English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Madame Sandrine ANTONELLI, directrice de société, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

agissant en qualité de mandataire de HEMSLADE Trading Ltd., actionnaire unique de la société NOVOFAN INVESTMENTS LIMITED, anciennement NOVAFIN S.A., ayant son siège social à 66, Makarios Avenue, Cronos Court, Office 12, CY-1077 Nicosia, Chypre,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter:

- Que suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 25 juin 2008, publié au Mémorial C numéro 1847 du 26 juillet 2008, et suivant acte rectificatif reçu par Maître Henri BECK, notaire prénommé, en date du 14 octobre 2008, publié au Mémorial C numéro 2770 du 14 novembre 2008, la société anonyme NOVAFIN S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg numéro B 96.367, a adopté la dénomination de NOVOFAN INVESTMENTS LIMITED et a transféré son siège social à Chypre sous les conditions suspensives suivantes:

a) de la tenue d'une assemblée générale des actionnaires à Chypre, décidant des formalités de transfert de siège social à Chypre conformément au droit chypriote, après adoption des nouveaux statuts selon le droit chypriote et

b) de l'enregistrement de la société au Registre des Sociétés à Chypre.

- Qu'une assemblée générale des actionnaires de la société a décidé le 31 décembre 2008 à Chypre des formalités de transfert du siège social de la société à Chypre et a adopté de nouveaux statuts, comme cela a été prouvé au notaire instrumentant par une copie du procès-verbal de l'assemblée.

- Que la société a été inscrite au Registre des Sociétés à Chypre le 31 décembre 2008 sous le numéro 244439, comme cela a été prouvé au notaire instrumentant par un certificat.

- Qu'ainsi toutes les conditions du transfert du siège social de la société à Chypre sont accomplies.

- Que tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition du présent acte de procéder à la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

35821

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: ANTONELLI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 mars 2009. Relation GRE/2009/1164. Reçu soixante quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009042287/231/85.

(090049178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Cippus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 145.290.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le neuf mars.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur François ANDRE, sans activité, né à Montélimar, France, le 16 avril 1978, demeurant à CH-1206 Genève, 3, Chemin Bram Van Velde,

ici représenté par Monsieur Emmanuel LEBEAU, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Genève, le 5 mars 2009.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte et soumise en même temps aux formalités d'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "CIPPUS S.A." (la "Société").

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à rendre impossible l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature mobilière, immobilière, commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.